

Près de 1 M\$ pour 3 municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Saint-Honoré, le 21 juin 2022 - La MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté son cadre de vitalisation lors de la séance du conseil du mois de mai dernier et lance aujourd'hui son premier appel de projets dans le Fonds régions et ruralité - volet 4, visant à appuyer des projets structurants.

Le cadre de vitalisation est issu d'une entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC, ainsi que les municipalités de Bégin, Rivière-Éternité et Petit-Saguenay. Celui-ci a pour objectif de soutenir des projets qui auront un impact positif sur ces municipalités qui font face à des défis particuliers de vitalisation. Ce nouveau fonds permettra d'attribuer une somme totale de 958 880 \$ pour la durée de l'entente (2022-2025) à des organismes, entreprises et centres scolaires offrant des services dans ces municipalités.

« Les projets retenus doivent avoir un impact sur la qualité de vie des citoyens et permettre d'améliorer la vitalité des municipalités de Bégin, Rivière-Éternité et Petit-Saguenay. L'adoption de ce cadre de vitalisation est le résultat d'un travail de collaboration entre les municipalités. En effet, ce sont ces dernières qui ont identifié les enjeux communs et qui ont défini le meilleur moyen de répondre aux enjeux locaux permettant ainsi d'avoir des solutions adaptées à chaque territoire », ajoute M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Conformément aux objectifs de l'entente de vitalisation, les montants attribués doivent permettre d'améliorer les indicateurs sociodémographiques qui composent l'indice de vitalité économique des municipalités concernées. Les projets proposés doivent également correspondre aux axes d'intervention du cadre de vitalisation en plus des priorités d'intervention locales identifiées par les municipalités.

Les 4 axes de vitalisation choisis par le comité de vitalisation sont les suivants :

Axe 1 - Emploi et économie

Projets permettant d'améliorer et de diversifier des milieux concernés par l'entente de vitalisation.

Axe 2 - Démographie

Projets qui doivent avoir un impact sur la rétention de la population et l'attraction de nouveaux arrivants.

Axe 3 - Qualité de vie

Projets permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie et l'accès aux services de proximité des citoyens.

Axe 4 - Infrastructures et bâtiments

Projets permettant d'adapter, de maintenir en état ou de bonifier des infrastructures publiques disponibles pour les citoyens.

La date limite de dépôt des projets est le 12 septembre 2022.

Les informations relatives à ce fonds sont disponibles sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://www.mrc-fjord.qc.ca/programmes-daide-financiere/?p=fonds-regions-et-ruralite-fr&sp=volet-4-soutien-a-la-vitalisation-et-a-la-cooperation-intermunicipale-axe-vitalisation-portion-ententes-de-vitalisation-avec-des-mrc>

- 30 -

Source :

Janick Gagné
Conseillère en communication
418 673-1705, poste 1183
janick.gagne@mrc-fjord.qc.ca

Information :

Gérald Savard
Préfet
418 673-1705, poste 1108
prefet@mrc-fjord.qc.ca